

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 07 JUILLET 2016**

**Délibération**  
n° 2016.07. 83.B

**Parcours d'éducation  
artistique et culturelle  
(PEAC) : demande de  
subvention auprès de  
la DRAC Aquitaine-  
Limousin-Poitou-  
Charentes**

**LE SEPT JUILLET DEUX MILLE SEIZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **01 juillet 2016**

**Secrétaire de séance** : Jacky BOUCHAUD

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Fabienne GODICHAUD, Isabelle FOSTAN, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Gérard BRUNETEAU

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016**

**DELIBERATION  
N° 2016.07. 83.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /  
CULTURE ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : Madame PIERRE

**PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (PEAC) : DEMANDE DE  
SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES**

« Le Parcours d'éducation artistique et culturelle » est une action visant à favoriser l'éducation artistique et culturelle, adressée particulièrement aux enfants.

Les actions soutenues concernent :

- les différents temps de vie de l'enfant (scolaire, périscolaire, hors temps scolaire) ;
- plusieurs catégories d'interventions (pratique artistique, acquisition de connaissance, sensibilisation) ;
- plusieurs disciplines.

La politique culturelle de GrandAngoulême est déjà, en partie, dans cette démarche via ses établissements et ceux financés par subventions (Théâtre, la Cité, le FRAC, les musées d'Angoulême, Canopé (ex CDDP : centre de ressources éducatives et culturelles), Via Patrimoine).

L'objectif est de coordonner ces actions entre elles afin de permettre à chaque enfant du territoire de rencontrer plusieurs disciplines dans son parcours scolaire.

Il est proposé de mettre en place une phase de préfiguration en 2016-2017 par l'intermédiaire d'une convention DRAC-GrandAngoulême, portant sur la mise en œuvre d'actions de formation et de coordination. La DRAC pourrait soutenir cette préfiguration à hauteur de 7 000 €.

À l'issue de cette phase, un bilan permettra de décider si GrandAngoulême souhaite s'engager dans la démarche sur une période de 3 ans.

Des conventions triennales concrétisent le partenariat État – collectivité. Les soutiens de la DRAC varient entre 20 000€ et 50 000€ par an avec une prise en charge de 50% des dépenses.

L'engagement de GrandAngoulême dans la démarche permettra une meilleure lisibilité des actions diverses des établissements, déjà existantes, en direction du public scolaire. Une subvention DRAC pourra flécher des financements sur certaines de ces actions phares et renforcer le budget en direction de la culture.

La démarche des parcours positionne en outre GrandAngoulême comme animateur de territoire auprès des grands établissements (les 5 établissements de GrandAngoulême : L'Alpha, l'Espace Carat, la Nef, le Conservatoire, et l'École d'Art, ainsi que le Théâtre, la Cité, le FRAC, les musées d'Angoulême, Canopé, Via Patrimoine) et renforce les liens autres que financiers avec les partenaires culturels du territoire, mais également avec les institutionnels (DRAC, inspection académique, rectorat).

.../...

Cela permet enfin de renforcer le lien entre politique culturelle et politique enfance-jeunesse.

Un comité de pilotage sera mis en place dès le 4 juillet 2016, réunissant les établissements de GrandAngoulême, les établissements partenaires, la DRAC, la DSDEN, le rectorat, le Département, le réseau Canopé.

Un catalogue à destination des enseignants des écoles primaires présentant l'ensemble des actions pédagogiques proposées par les « grands établissements » sera réalisé et édité dans le courant de l'été 2016.

En parallèle est mis en place un cycle de conférences, formations destinées aux acteurs culturels et éducatifs, qui s'ouvrira par la conférence de Serge Tisseron, « Les écrans et les enfants », mardi 27 septembre 2016 à la Cité Internationale de la bande dessinée (partenariat avec Magelis).

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la direction régional des affaires culturelles Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes dans le cadre des Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle et à signer les documents afférents.

**D'IMPUTER** les recettes au budget principal au chapitre 74 sous-rubrique 30.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>11 juillet 2016</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>11 juillet 2016</b>